

**AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT 2795-2021-1
CONSULTATION ÉCRITE**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2795-2021-1

Le conseil municipal a adopté, par sa résolution 007-2021, à sa séance du **18 janvier 2021**, le projet de règlement 2795-2021-1 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme 2367-2010 concernant le programme particulier d'urbanisme (PPU) dans le secteur de la place du Commerce.

Par cette même résolution, le conseil a résolu que l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement soit remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable, tel que prévu à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020.

Les principaux objets de ce projet de règlement sont :

Article	Objet	Zones existantes concernées
1	Ce règlement vise à ajouter, dans les usages autorisés dans l'unité d'aménagement no 7 du programme particulier d'urbanisme (PPU), situé au centre-ville, dans le secteur de la place du Commerce, l'occupation entièrement résidentielle d'un bâtiment par le biais d'un règlement discrétionnaire seulement	S.O. (le plan du secteur concerné est toutefois joint au présent avis)

Ce projet de règlement, conformément à la loi et à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, fait l'objet d'une **consultation écrite** qui se déroulera jusqu'au **3 février 2021, 16 h 30**.

Aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs au projet de règlement doivent être transmis par écrit, soit par la poste à : Centre des services techniques Planification et développement du territoire à l'attention de Mme Mélissa Charbonneau, coordonnatrice, Division urbanisme, Ville de Magog, 520, rue Saint-Luc, Magog (Québec) J1X 2X1, par la chute à courrier à la même adresse ou encore par courriel à m.charbonneau@ville.magog.qc.ca et être reçus au plus tard le **3 février 2021**, à 16 h 30. Ils seront transmis au conseil avant adoption du règlement.

Le nom de la personne et la nature de son commentaire apparaîtront au compte-rendu de la consultation écrite qui sera déposé en séance du conseil et qui sera publié sur le site internet de la Ville de Magog.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, ainsi que le plan du secteur concerné peuvent être consultés sur le site internet de la Ville de Magog au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Une présentation du projet de règlement peut également être consultée sur notre site internet à la même adresse. Toutefois, pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter la Division urbanisme, au numéro 819 843-3333, poste 540.

Le plan du secteur concerné est joint au présent avis.

Donné à Magog, le 19 janvier 2021.


M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe